



Article from
Risk Management
November 2019
Issue 45

Mesures de l'exposition pour la tarification et l'analyse des risques en cyberassurance

Par Brian Fannin

Note de l'éditeur : Cet article est adapté du sommaire du rapport de la Casualty Actuarial Society (CAS) intitulé Exposure Measures for Pricing and Analyzing the Risks in Cyber Insurance. Les documents de recherche se trouvent sur le site Web de la CAS à l'adresse https://www.casact.org/research/2019/10/cyber_exposure.

L'omniprésence du cyberrisque et l'attention sobre qu'il a suscitée dans notre industrie sont évidentes depuis plusieurs années. Nous sommes conscients des sommes à risque et des nouvelles menaces auxquelles nos titulaires de police sont exposés. Toutefois, les conversations négligent souvent les questions les plus élémentaires de l'assurance, entre autres : Quelle est la base d'exposition la plus logique pour évaluer le risque? Pour les expositions, notamment en assurance de biens et en assurance automobile, il s'agit d'une question à réponse claire. Mais pour la cybersécurité, la science n'est pas encore établie. Pour examiner cette question, la CAS a retenu les services de Michael A. Bean, directeur général de la modélisation et de l'assurance hypothécaire, Division des fonds propres, Bureau du surintendant des institutions financières.



Dans son rapport, M. Bean établit et formule des recommandations au sujet des mesures possibles de l'exposition pour la tarification et l'analyse des risques en cyberassurance. La cyberassurance est un produit d'assurance conçu pour offrir une protection contre les conséquences financières d'une défaillance ou d'une compromission du système d'information d'une organisation à la suite d'un cyberévénement. Un cyberévénement est un événement qui compromet d'une façon ou d'une autre la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité du système d'information ou des données électroniques d'une organisation. Les cyberévénements comprennent, par exemple, une cyberattaque contre un système d'information ou la divulgation involontaire de dossiers médicaux électroniques en raison d'une erreur humaine.

L'assurance contre le cyberrisque est offerte sous diverses formes depuis les années 1990, mais elle demeure un produit relativement nouveau et elle continue d'évoluer. La plupart des assureurs en cyberassurance offrent un ensemble de garanties de base, soit en forfait ou dans le cadre d'une police modulaire, ainsi qu'un certain nombre de garanties supplémentaires, qui peuvent varier d'un assureur à l'autre. Les garanties de base comprennent :

- la responsabilité en matière de protection des renseignements personnels;
- la garantie de responsabilité relative à la sécurité des réseaux;
- la réponse à un cyberévénement;
- l'interruption d'un réseau;
- la récupération et le rétablissement des biens numériques;
- les mesures de réglementation;
- les amendes et pénalités;
- les évaluations de l'industrie des cartes de paiement.

Les protections supplémentaires comprennent :

- la cyberextorsion;
- la cybercriminalité;
- la responsabilité à l'égard du contenu média;
- les erreurs et omissions technologiques;
- les blessures corporelles et les dommages matériels qui résultent directement ou indirectement d'un cyberévénement.

Le rapport utilise une approche conceptuelle plutôt qu'empirique pour déterminer et évaluer les mesures d'exposition potentielles en cyberassurance. Plus particulièrement, il tient compte des pertes pouvant découler de chaque protection d'assurance contre le cyberrisque, il détermine les mesures d'exposition potentielles



liées à ces pertes, et il évalue ces mesures en fonction d'un ensemble de critères. Les critères qui suivent servent à évaluer les mesures d'exposition potentielles :

- la facilité de calcul;
- la capacité d'auditer le calcul;
- la solidité de la relation avec les pertes;

- la stabilité au cours de la période d'assurance;
- la possibilité que la mesure envisagée puisse être légalement déterminée et partagée avec les assureurs ou d'autres tiers sans enfreindre les lois sur la protection des renseignements personnels ou les exigences réglementaires.

Il n'est pas possible d'adopter une approche empirique pour déterminer et évaluer les mesures d'exposition potentielles en raison de la rareté actuelle de données fiables, représentatives et accessibles au public sur les sinistres en cyberassurance.

Bien que nous ne puissions affirmer que la recherche permet de tirer des conclusions définitives pour chaque situation, nous espérons pouvoir mettre en lumière l'élément le plus fondamental de la tarification des produits d'assurance : Quelle base d'exposition est la plus logique pour évaluer le risque? □



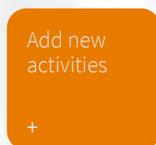
Brian Fannin, ACAS, ACPS, est l'actuaire chercheur de la Casualty Actuarial Society. Vous pouvez le joindre à bfannin@casact.org.



CPD Tracker

A Free and Convenient Way to Track Your CPD Credits

- Track multiple Professional Development standards
- Download data conveniently to Microsoft Excel
- Load credits automatically from SOA orders
- Offers catalog of Professional Development offerings



Track now at SOA.org/CPDTracker